

Arrêté n°2023 – 10 portant proclamation des résultats de l'élection des membres des personnels au conseil d'institut de l'IUT de Troyes

Le président de l'université de Reims Champagne-Ardenne,

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L719-1, D713-1, D713-15 et D719-4 et suivants,

Vu l'arrêté n°2022-146 relatif à l'élection des représentants des personnels au conseil d'institut de l'IUT de Troyes,

Arrête

Article 1 :

Suite au scrutin en date du mardi 31 janvier 2023, le président de l'université de Reims Champagne-Ardenne proclame les résultats des élections des membres du conseil de l'IUT de Troyes.

Les représentants des personnels au conseil de l'IUT de Troyes sont élus pour un mandat de quatre ans.

Sont donc proclamés les résultats suivants :

Collège professeurs des universités et personnels assimilés

Sièges à pourvoir : 2

Inscrits : 3

Votants : 2

Bulletins blancs ou nuls : /

Suffrages valablement exprimés : /

Quotient électoral : 1

Ont obtenu :

Liste	Suffrages obtenus	Sièges directs attribués	Sièges attribués au plus fort reste	Total des sièges
Liste « Enseignement et recherche »	2	2	/	2

Sont déclarés élus :

Frédéric MORAIN-NICOLIER
Najib ESSOUNBOULI

Collège autres enseignants-chercheurs et personnels assimilés

Sièges à pourvoir : 2
 Inscrits : 34
 Votants : 28
 Bulletins blancs ou nuls : /
 Suffrages valablement exprimés : 28
 Quotient électoral : 14

Ont obtenu :

Liste	Suffrages obtenus	Sièges directs attribués	Sièges attribués au plus fort reste	Total des sièges
Liste « Unis pour l'enseignement et la recherche à l'IUT »	20	1	0	1
Liste DELAHAIES/LE SAULNIER	8	0	1	1

Sont déclarés élus :

Anne-Sophie LAVEFVE-LABORDERIE
Agnès DELAHAIES

Collège autres enseignants

Sièges à pourvoir : 4
 Inscrits : 40
 Votants : 15
 Bulletins blancs ou nuls : /
 Suffrages valablement exprimés : 15
 Quotient électoral : 3,75

Ont obtenu :

Liste	Suffrages obtenus	Sièges directs attribués	Sièges attribués au plus fort reste	Total des sièges
Liste BARRITAUULT	15	4	/	4

Sont déclarés élus :

Claire BARRITAUULT
Éric LOIZON
Michèle ROBERT
Fabien DROGREY

Collège BIATSS

Sièges à pourvoir : 3
Inscrits : 42
Votants : 26
Bulletins blancs ou nuls : 1
Suffrages valablement exprimés : 25
Quotient électoral : 8,33

Ont obtenu :

Liste	Suffrages obtenus	Sièges directs attribués	Sièges attribués au plus fort reste	Total des sièges
Liste « BIATSS Autrement »	25	3	/	3

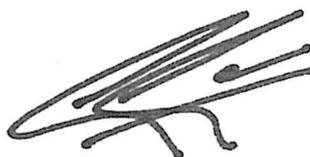
Sont déclarés élus :

Hélène COUTURIER
Patrice MITTEAUX
Marina MATOSIN

Article 2 :

Le présent arrêté est porté à la connaissance des électeurs par voie d'affichage dans les locaux de l'université, ainsi que par une mise en ligne sur l'intranet de l'université. Il est également inscrit dans le recueil des actes administratifs. Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté. Le présent arrêté sera transmis au Recteur, chancelier des universités.

Fait à Reims, le 03 février 2023



Guillaume GELLÉ

Transmis à M. le Recteur, chancelier des universités le 03/02/2023

Mis en ligne le : 03/02/2023